

L'Echo des Peupliers

Février 2011

Toute l'actualité de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et de ses services

Sommaire

■ Edito **01**

■ Dossier
• Tour d'horizon des travaux de rénovation à la MAFM **02-03**

■ Focus
• Les acteurs de la rénovation **04-05**

■ Portrait
• La CRM, une équipe au cœur de la rénovation **06-07**

■ Décryptage
• Repères pour mieux comprendre la rénovation **08**

Edito



La rénovation de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis entre dans une phase qu'elle n'a encore jamais connue auparavant. En effet, la rénovation de la tripale D1 (MO3) se poursuit et le retard de trois semaines lié aux intempéries de cet hiver devrait être rattrapé d'ici la fin du mois de décembre 2011. La rénovation des bâtiments centraux (MO4), entre quant à elle dans sa phase active pour durer près de 30 mois. Les services administratifs déménageront mi-mars pour libérer la place nécessaire au démarrage des travaux. Mi avril, les parloirs provisoires seront mis en service. Au début de l'automne, la rénovation des cuisines relais (MO7) débutera par la cuisine du D3.

Malgré ces contraintes lourdes, la maison d'arrêt continue d'accueillir 3500 détenus grâce à l'investissement sans faille des 1500 fonctionnaires pénitentiaires et des personnels des partenaires tels que l'UCSA, l'éducation nationale, les concessionnaires...

Cette situation inédite à une telle échelle de rénovation en site occupé est en soi une véritable performance compte tenu du maintien des bonnes conditions de sécurité et de prise en charge de la population pénale. Je souhaite adresser au terme de ces quelques rappels qui donnent l'ampleur des défis à relever, toutes mes félicitations à l'ensemble des personnels de l'établissement pour ce que vous accomplissez au quotidien.



Comptabilisant 25 ans de carrière dans le public et le privé, Denis BARREAU employé par GESPSA est le responsable de la nouvelle blanchisserie du D2. Sa formation de technicien textile lui a permis d'exercer dans les plus grandes blanchisseries industrielles dont les productions avoisinaient les 20 à 80 tonnes de linge par jour. La blanchisserie dont GESPSA est le concessionnaire traite en moyenne 3500 kilos de linge par jour pour tous les établissements pénitentiaires d'Ile-de-France.



Denis BARREAU est ainsi responsable de 29 détenus et de 5 personnels GESPSA. Les détenus sont encadrés par 6 personnels de surveillance. GESPSA est habilité à délivrer des certificats d'aptitude reconnus aux détenus ayant travaillé six mois au sein de la blanchisserie. Ces certificats sont importants car actuellement il y a une forte demande de main d'œuvre en blanchisserie industrielle. A titre d'exemple, le poste de conducteur de tunnel est très recherché.

Directeur de la publication : P. Louchouart. Rédactrice en chef : M. Mayemba. Rédaction : N. Perrot, M. Mayemba, F. Duprat / Photos : M. Mayemba, CRM, Guillaume Maucuit-Lecomte, Patrick H. Muller / Conception Graphique : Studio 110PLOM / Impression : DISP de Paris C. Leguen - Tirage : 1000 exemplaires.

L'été 2010 a marqué un tournant dans le vaste chantier de rénovation de la maison d'arrêt. Avant cette période, les travaux de la tripale, de la blanchisserie et des miradors avaient lieu dans des zones inutilisées ce qui évitait de nombreuses perturbations. Depuis août 2010 et pour la première fois, les travaux de rénovation (extension des bâtiments centraux) se déroulent au cœur de l'établissement dans des zones où le travail des agents se poursuit. Pour permettre aux entreprises d'adapter leurs processus de travail à nos contraintes, les cadres de la CRM, de la cellule sécurité et de l'infrastructure doivent régulièrement donner des explications et formuler des recommandations. Malgré l'énergie ainsi dépensée, chacun a pu constater que les travaux dits « en site occupé » peuvent présenter des inconvénients majeurs : manque d'espace, circulation dangereuse pour les piétons et les véhicules, bruit, boue, déménagements ... Vigilance, patience et organisation rigoureuse seront donc d'autant plus nécessaires dans les prochains mois que la rénovation des cuisines relais viendra compléter la rénovation des tripales. L'opération de rénovation de la maison d'arrêt est donc une opération très ambitieuse qui demande des efforts particuliers de tous les personnels. De cette façon, vous pourrez, au fur et à mesure de l'avancée des chantiers, exercer votre métier dans une cadre matériel compatible avec les exigences de modernité et de qualité qui s'imposent désormais au service public pénitentiaire.

Miradors

Ancien mirador



L'opération de sécurisation des miradors D4, D1, D5, D4 et D2 de la maison d'arrêt des hommes est effectuée en grande partie. Pilotée par la DISP de Paris elle consiste d'une part à renforcer la structure des postes protégés et d'autre part

Mirador sécurisé



à y installer des équipements destinés à améliorer la qualité de la surveillance. Autrement dit, il s'agit de mettre en adéquation le niveau technologique du mirador à celui de la tripale. Cette opération devrait s'achever en juin 2011.

Rénovation de la tripale D1



Les travaux de rénovation suivent leur cours. Ils devraient s'achever en fin d'année. Au cours du second semestre 2011, la MAFM va se mettre à travailler à la préparation de l'ouverture du D1 prévue pour début 2012. Afin de poursuivre l'utilisation du primo accueil du D4 durant les travaux d'extension du bâtiment C, il a été décidé que le D1 renoué accueillera la population pénale du D5.



Les visites sont souvent le seul lien qu'un détenu, privé de liberté, peut avoir avec l'extérieur. Elles constituent donc un moyen irremplaçable de soutien moral, de maintien des liens familiaux et sociaux et de préparation au retour à la vie libre. Elles lui garantissent ainsi un équilibre personnel durant l'incarcération. En effet l'intérêt que portent les proches à une personne détenue et à son devenir contribue à sa réinsertion. Mi avril entreront en fonctionnement les parloirs provisoires. Ils auront la même configuration et la même organisation que les parloirs actuels. Ils comportent une salle d'attente pour les familles, une partie réception du linge, un côté détention et un côté famille bien distinct. Ce qui va profondément changer sont les jours et les horaires des parloirs de chaque structure. Une quinzaine de parloirs avocats ont été aménagés ainsi que deux parloirs pour personne à mobilité réduite. Actuellement à la MAH, il n'existe qu'un parloir situé dans la zone greffe pour les personnes présentant un handicap. En 2010, 83400 rendez-vous ont été honorés par les familles à la maison d'arrêt des hommes contre 91872 en 2009. L'année 2004 restera dans les annales de la MAFM avec 114698 rendez-vous honorés et assurés par le personnel pénitentiaire de la MAH.

Rédigez l'Édito ou un article

Chers collègues, ce journal est le vôtre. Si vous souhaitez donner votre point de vue, vous exprimer sur un thème qui vous tient à cœur, prenez la plume et proposez l'éditorial de ce journal ou un article. Contact : Maleka Mayemba poste 46239 Mél: maleka.mayemba@justice.fr

Blanchisserie du D2



La nouvelle blanchisserie est désormais en fonctionnement. Déplacée des ateliers du D1 vers les ateliers du D2, la majorité des

équipements a été renouvelée. Ainsi les nouveaux équipements de la blanchisserie correspondent au type d'installation hospitalière. Les détenus y travaillant bénéficient donc des mêmes conditions de travail qu'à l'extérieur. Le concessionnaire qui l'exploite n'est plus SOMESCA mais GESPSA. Il exploite cette blanchisserie industrielle qui lave le linge, les bleus de travail, les couvertures, les torchons des détenus de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et des établissements pénitentiaires de la région.

Rénovation et extension des bâtiments centraux (MOE4)

Parloir provisoire



La durée des opérations est de 38 mois à compter de l'été dernier. Mi avril seront mis en service les parloirs provisoires. Leur mise en place a débuté au mois d'octobre avec l'assemblage des éléments et la pose des portiques destinés à supporter la passerelle aérienne.

Les tunnels aériens permettant de mener les détenus aux parloirs provisoires sont en cours de mise en place. La rénovation proprement dite des bâtiments n'a pas encore débuté. La phase préparatoire qui se traduit notamment par la création de voies de circulation sous les parloirs a toujours lieu. Une fois les parloirs terminés, la rénovation des bâtiments va pouvoir commencer. Il s'agit donc d'un double chantier. Au total soixante boxes seront disponibles pour l'ensemble de la maison d'arrêt des hommes - ce qui impliquera de profondes modifications des jours de parloirs.

Passerelle aérienne



A l'issue de la MOE 4, sous les parloirs rénovés, on trouvera le primo accueil, l'UCSA centrale, le SMPR central, la pharmacie centrale et les structures provisoires seront démontées.

La mise en place des bureaux provisoires ne connaît pour l'instant aucun retard. Le transfert des personnels dans les Algeco aura bien lieu à la mi mars comme prévu. Il est donc important que tous les personnels de la MAFM se débarrassent des documents inutiles. Il convient de ne garder que le nécessaire.

Par ailleurs vous pouvez déjà commencer à mettre les documents nécessaires au travail quotidien dans des boîtes. Les plans des bureaux provisoires sont disponibles sur l'Intranet.

N. PERROT Directrice du DPERM

Repère

■ Marche à blanc

La marche à blanc ou période de rodage a pour objectifs de coordonner les hommes et le matériel, d'en mesurer les performances ou défaillances, les savoirs ou les manques, dans les conditions les plus proches de la mise en service. Cette période de rodage fait suite aux divers essais sur l'infrastructure et le matériel nécessaires pour l'avancement des travaux et la validation du projet dans ses différentes phases obligatoires de sécurité.

■ DDE

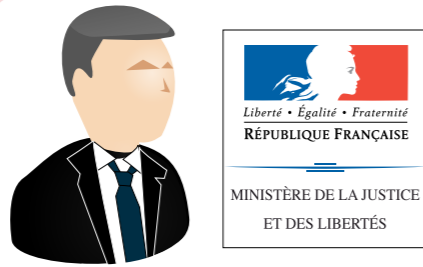
La Direction Départementale de l'Équipement de l'Essonne (DDE) dont l'une des missions est de conseiller et d'assister les collectivités locales en matière d'ingénierie publique, dirige la conduite d'opération de rénovation de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Cette mission s'applique principalement aux bâtiments publics mais elle peut aussi être mise en oeuvre pour d'autres domaines ou d'autres projets. La conduite d'opération est définie dans la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (dite loi MOP) comme une mission d'assistance générale à caractère administratif, financier et technique pour le compte du maître d'ouvrage.

Elle consiste à dérouler le processus de l'acte de construire : définir précisément les besoins que le projet devra satisfaire; choisir les acteurs de la construction (architecte, bureaux d'études, entreprises); respecter les procédures applicables à la construction, la réglementation sur le contrôle technique, la sécurité sur chantier, l'achat public et le code des marchés publics.

Enfin elle doit permettre au maître d'ouvrage de répondre à trois objectifs généraux qui sont :
- la qualité du produit réalisé
- le respect des délais,
- le respect des coûts que le maître d'ouvrage a fixés.

Les acteurs de la rénovation

Un projet de bâtiment ou de travaux publics appelle le concours de nombreux acteurs et corps de métier spécialisés. Les projets sont conçus et menés par un maître d'œuvre pour le compte du client appelé maître d'ouvrage. Pour le chantier très complexe de notre établissement, plusieurs intervenants se partagent les tâches de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. La construction elle-même est effectuée par plusieurs entreprises faisant appel à des sous-traitants.



Le maître d'ouvrage (MOA) est la DAP, plus particulièrement SD et la DISP de Paris pour les travaux des miradors et de la blanchisserie.

Le maître d'ouvrage est donc le donneur d'ordre au profit de qui l'ouvrage est réalisé. Il maîtrise l'idée de base du projet et représente à ce titre les utilisateurs finaux de l'ouvrage à qui il est finalement destiné. S'il ne possède pas l'expérience nécessaire au pilotage du projet, le maître d'ouvrage peut faire appel à un maître d'ouvrage délégué tout en conservant un droit de regard sur l'exercice des missions de son délégué qui doit rendre compte de ses activités.



Le maître d'ouvrage délégué (MOAD) est l'APIJ (Agence publique Pour l'Immobilier de la Justice) pour la DAP. Le MOAD a le pouvoir de représenter juridiquement et financièrement le maître d'ouvrage. C'est une entité à laquelle le MOA donne mandat d'exercer en son nom et pour son compte tout ou partie de ses responsabilités ou prérogatives de maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage délégué signe donc les contrats, choisit les entreprises et les fournisseurs, prépare et gère le marché, procède à la gestion financière de l'opération.



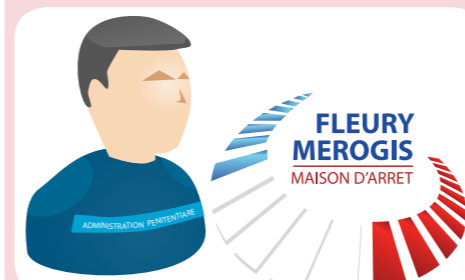
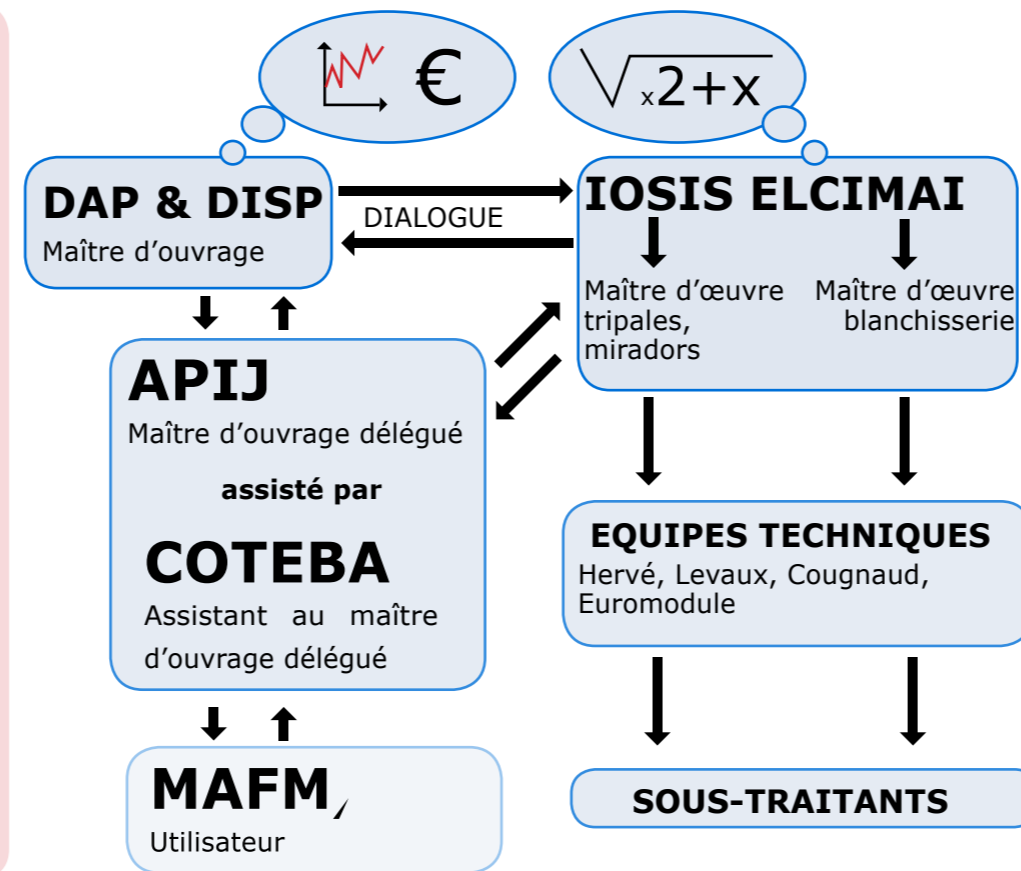
L'assistant maître d'ouvrage (AMO) de l'APIJ est COTEBA. Il aide le maître d'ouvrage délégué à suivre le projet réalisé par le maître d'œuvre, prendre les décisions qui incombent au MOA pendant la réalisation du projet et réceptionner l'ouvrage. L'AMO a donc un rôle de conseil, est force de proposition mais pas de représentation.



Le maître d'œuvre est IOSIS pour les tripales et les miradors, ELCIMAI pour la blanchisserie. C'est l'entité retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser l'ouvrage dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixés par le MOA conformément à un contrat.



L'entreprise Hervé est l'entreprise générale titulaire du marché de rénovation des bâtiments d'hébergement. Lorsqu'elle intervient sur une tripale, la zone est isolée par une clôture et accessible (le plus longtemps possible) par la porte d'entrée chantier. La zone chantier, une fois isolée, jusqu'à la remise des clefs, reste sous la surveillance de l'établissement, mais est intégralement mise à la disposition de l'entreprise qui y est « chez elle ».



L'utilisateur est la maison d'arrêt. Elle n'a de lien qu'avec le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué.

Propos recueillis par M.MAYEMBA

Repère

■ Garantie décennale

La garantie décennale s'applique dès lors que les travaux sont réalisés par une entreprise et protège le maître d'œuvre contre les vices et malfaçons affectant le sol, le bâtiment, et la non conformité à certaines normes obligatoires. Toute entreprise dont l'objet est la réalisation de tels travaux a pour obligation légale de souscrire une assurance décennale comme le stipule la loi 78.12 du 4 janvier 1978. Que couvre la garantie décennale ? La responsabilité du constructeur est engagée sur les malfaçons qui compromettent la solidité et l'étanchéité d'un édifice, ou le rendent impropre à l'usage auquel il est destiné (Code Civil art. 1792). Ainsi, gros oeuvres, charpentes, escaliers, canalisations, plafonds, ... sont concernés par cette garantie ; par extension, les tribunaux considèrent que les travaux importants de rénovation ou d'aménagement sont également couverts par la garantie : charpente, toiture, installation de chauffage, ravalement de façade important ainsi que tous travaux portants sur des éléments liés aux ouvrages de base de la construction et ceux qui affectent la solidité du bâtiment. Attention, aucun critère d'esthétisme n'est retenu par la garantie décennale.

■ Garantie de parfait achèvement

La garantie de parfait achèvement est un dispositif qui s'offre au maître d'ouvrage mécontent des travaux réalisés. Le maître d'ouvrage dispose également de la garantie décennale pour obtenir l'indemnisation des vices cachés qui se révèlent dans un délai de 10 ans à compter de la réception. Tous les vices de la construction ne sont pas cachés et certains peuvent apparaître très vite. Ils entrent ainsi dans le champ de la garantie de parfait achèvement qui dure un an à compter de la date de réception des travaux.

2002 : Début de l'opération de rénovation

Mars 2005
achèvement de la réfection des réseaux électriques primaires

Mai 2006
Livraison de la remise en état a minima de 350 cellules

Mai à septembre
Livraison des 3 bâtiments d'accueil des familles

Mai 2006
Livraison du mess du personnel (rénovation)

2008 à 2014
Livraisons successives de 5 tri-pales de la maison d'arrêt des hommes (rénovation)

2012
Livraison de l'extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes (rénovation)

2011 à 2013
Livraisons successives de l'aménagement de 5 cuisines relais

2016
Livraison de la maison d'arrêt des femmes (rénovation)

2017
Livraison du centre des jeunes détenus (rénovation)

Chiffres clés

- 200 ouvriers déployés au D1
- 250 ouvriers déployés à la MAH
- 3205 places de capacité actuelle
- 3590 places à l'issue des travaux (dont 28 places pour les personnes à mobilité réduite et 23 places nurserie à la MAF)
- 94 % de cellules individuelles de 10,5 m²
- 400 millions d'euros de coût final estimé pour l'opération de rénovation

La CRM, une équipe au cœur de la rénovation



Bottes aux pieds, parka sur le dos, regard fixé sur les manœuvres effectuées par les ouvriers, le quotidien d'un agent de la Cellule Rénovation et Modernisation (CRM) n'est pas de tout repos. Qu'il neige, qu'il pleuve ou qu'il vente, ils bravent les conditions climatiques pour assurer les missions de surveillance et de sécurité qui leur sont confiées au cœur des nombreux chantiers que compte la

MAFM. Créée en 2001, l'évolution de la CRM a accompagné la rénovation. Les agents de cette équipe très soudée sont avant tout des agents de détention. Leurs missions étant mal connues, l'Echo des Peupliers est allée à leur rencontre.

Création de la CRM

La CRM est née en 2001 pour faire face au changement de force de courant de l'établissement qui devait passer de 15000 à 20000 volts. En effet à cette époque la MAFM a été dans l'obligation d'anticiper plusieurs évolutions technologiques sources de surconsommation telles que l'installation du logiciel GIDE, du nouveau SAS, de la nouvelle porte d'entrée principale, de la nouvelle chaufferie, des montes charge, de nouvelles arrivées électriques sur toutes les structures Par ailleurs ce démarrage progressif de travaux constituait une étape préalable aux lourds travaux de rénovation que nous connaissons actuellement. La CRM était donc constituée de quatre personnes lors de sa création. Et depuis, elle n'a cessé d'évoluer. L'ampleur des travaux de rénovation a développé cette équipe dont la

composition s'éleva à trente et un agents tous grades confondus aujourd'hui. Les directeurs et les gradés s'y sont ainsi succédés : Vincent CAMPENS, Emilie COUJARD, Nathalie-Sylvie PERROT, le lieutenant Ange RAFFALLI, le lieutenant Djamel KOUIDER, le capitaine René

LIGNIAC, le commandant François GONZALES, le lieutenant Marc LANDE, le Capitaine Aline FOUQUE, le Lieutenant Roselyne DRU, le major Patrick EVRARD, le major Bruno DESVARD et le lieutenant Alexandra BOTTEGA.

Missions

Les agents de la CRM ont pour mission de sécuriser la MAFM et les ouvriers lors des travaux situés notamment à proximité des détenus. Ils s'occupent essentiellement de la surveillance des travaux de rénovation en cours. Aucune compétence technique ne leur est demandée contrairement aux agents du DPERM qui s'occupent des travaux d'entretien de l'ensemble de l'établissement. Effectivement les agents de la CRM sont des agents de surveillance au même titre que leurs collègues travaillant en détention. Ils

portent leur vigilance sur l'introduction des outils, les manœuvres notamment celles des véhicules afin de prévenir tout risque sécuritaire. Le soir, ils vérifient le chantier dans le but de s'assurer du départ de tous les ouvriers et qu'aucun outil dangereux n'a été oublié. De plus,



installation des échappements des groupes électriques à travers le bâtiment



La prévention des évasions est polymorphe. Il est nécessaire d'être vigilant sur le profil des personnes employées par les différentes sociétés (l'obtention du B2 est obligatoire) mais aussi d'être attentif aux renseignements émanant de la détention.

Dans chaque tripale des officiers identifiés et impliqués dans le renseignement travaillent en concertation avec la cellule sécurité, la direction interrégionale et l'administration centrale. A cet effet ce mois-ci nous avons suivi une formation sur la radicalisation. Cette dernière animée par un personnel d'EMS3 (bureau du renseignement pénitentiaire) s'est déroulée à la DI de Paris.

Ce type de formation, outre la thématique abordée, est propice à créer une prise de conscience sur la nécessité de travailler en concertation avec les différents services afin de prévenir les évasions. Ce travail s'effectue de manière discrète et par conséquent le personnel n'en mesure pas l'impact de manière évidente. Concernant les travaux de rénovation nous n'hésitons pas à interrompre si nécessaire les chantiers en exigeant une sécurisation immédiate des zones impactées.

A titre d'exemple, une structure métallique est actuellement en construction au niveau du bâtiment A (coté D1) pour accueillir un escalier de secours. Ce chantier a été interrompu afin d'imaginer la solution adéquate pour rendre le toit de la zone administrative inaccessible. Des réunions de chantiers où la CRM, la cellule sécurité, l'infrastructure sont représentées permettent de sensibiliser les personnels aux risques d'évasions. Nous exigeons dorénavant que la cellule sécurité et l'infrastructure soient à minima informés 10 jours avant le début des travaux et de leur nature lorsque ceux-ci impactent des zones aussi sensibles que le mur d'enceinte, par le biais d'une fiche de travaux descriptive détaillée.

Nous demandons aussi à rencontrer de manière régulière les différents chefs de chantiers en concertation avec l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice.

F. DUPRAT

Responsable de la cellule sécurité



l'une de leur mission est de faciliter l'accès des ouvriers aux différents chantiers. A cet effet, ils sont en contact permanent avec leurs collègues de la porte d'entrée principale et de la porte d'entrée chantiers pour le contrôle des véhicules et des conducteurs.

Conditions de travail

En permanence dehors et debout toute la journée parfois sous le regard narquois de leurs collègues de détention, les agents de la CRM sont soumis aux intempéries. En réalité ils partagent les mêmes conditions de travail que les ouvriers. Ainsi la boue, la pluie, la canicule, le vent et la neige font partie de leur quotidien. Malgré ces difficultés, l'entente et l'entraide règne dans l'équipe. Et c'est justement cet état d'esprit qui leur permet de surmonter les difficultés rencontrées. Ils ont su préserver cette mentalité de soutien sans contrepartie qui a tendance à se perdre dans la pénitencière. Aujourd'hui cette équipe aux origines diverses se considère comme une véritable petite famille.

Expertise

La CRM, grâce à son expérience du terrain, possède une expertise propice à déceler les défaillances. Même si les choses ont été pensées et cadrées par les décideurs,

la vigilance des agents de la CRM contribue bien souvent à signaler les failles. Par exemple, l'oubli des passes documents du rond point du D2 a été signalé par la CRM. La possibilité d'ouvrir intérieurement la porte de douche du quartier disciplinaire du D2 par le biais de l'aération présente dans la porte a également été signalée par la CRM. Elle a donc un poids consultatif.

Organisation

L'affectation des agents sur les chantiers se fait en rotation. Ils travaillent en service du matin de 6h45 à 14h55 avec une coupure de 11h30 à 12h30 ou en service d'après-midi de 10h50 à 19h00 avec une coupure de 12h30 à 13h30. Des relèves sont organisées sur site.

Toutes les réalisations effectuées pour améliorer les conditions de détention des détenus et les conditions de travail des personnels pénitentiaires a nécessité la contribution de la CRM. Elle mérite donc la reconnaissance de l'ensemble des personnels de la maison d'arrêt. L'investissement de chacun de ces agents qui participent au bon déroulement des travaux doit être salué.

M. MAYEMBA

Repère



Arrivé le 17 janvier 2011 et rattaché au DAF, Eric ORANGE occupe le poste de technicien de la restauration au sein de la MAFM. Après onze passés au Crous de la Réunion en tant que responsable de production, il a travaillé durant deux ans à la maison d'arrêt d'Evreux. Eric ORANGE a choisi de rejoindre notre établissement par défi professionnel.

Au niveau de la restauration, il a notamment pour mission de soutenir M. BOULAIRE responsable de la cuisine du D4, M. BALLESTERE responsable de la cuisine de la MAF et M. TATTIBOUET responsable de celle du CJD.

Depuis son arrivée il a eu l'occasion d'effectuer un état des lieux afin de recenser les éléments nécessaires à l'amélioration des conditions de travail de ses collègues. Par ailleurs ses missions relèvent de la MOE 7. En effet dès que le projet des cuisines relais aura été défini en concertation avec M. GRENON de la DAP et M. PRIOUL de la société Nutric Conseil, il aura pour missions d'en superviser la mise en place concrète. Rappelons qu'à l'heure actuelle, le système de restauration des détenus repose sur la liaison chaude assurée par l'entreprise EUREST : les repas sont préparés, conditionnés et livrés chauds aux détenus pour une consommation immédiate.

Le projet actuellement à l'étude repose sur un fonctionnement en liaison froide positive. Les repas seraient cuits, refroidis afin qu'au moment voulu on puisse les remettre en température pour les servir chauds aux détenus. Ce type de liaison à l'avantage de permettre le stockage des repas sur plusieurs jours afin de pallier tous problèmes de livraison.

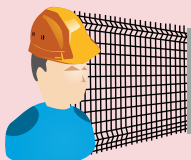
Repères pour mieux comprendre la rénovation

Le chantier de rénovation de grande ampleur que connaît actuellement notre établissement a été morcelé dans le temps et en plusieurs domaines nommés maîtrise d'oeuvre (MOE). Nous vous proposons de les identifier.

Rénovation du réseau électrique principal HTA/BT (MOE 1)

Maîtrise d'oeuvre : SECHAUD & METZ / Travaux réceptionnés en mars 2005.

Travaux liés à la rénovation de la MAH: VRD et chaufferie (MOE 2)



Maîtrise d'oeuvre : JACOBS FRANCE
Cette opération concerne plusieurs domaines : les terrains de sport, les voies de distributions réseaux ainsi que les clôtures du D1.

Bâtiments d'hébergement (MOE 3)



Maîtrise d'oeuvre : IOSIS
Entreprise titulaire du marché : Hervé
Une phase correspond à la rénovation d'une tripale et de ses ateliers, contractuellement elle doit durer 18 mois. L'enchaînement est : D2, D3, D1, D5, D4

21 juin 2010, réception du bâtiment D3, transfert des détenus du D1 vers le D3 au cours de la première quinzaine d'août. A compter du 18 août 2010, le bâtiment D1 a été mis à disposition de l'entreprise. Sa rénovation devrait se terminer fin 2011. L'accès au chantier se fait par la PEC. La tripale D5 devra être mise à disposition de l'entreprise début 2012.

Rénovation et extension des bâtiments centraux (MOE 4)



Maîtrise d'oeuvre : IMHOLTZ et BEAULIEU
Entreprise titulaire du marché principal: LEVAUX
Euromodule pour les parloirs provisoires et Cougnaud pour les bureaux provisoires

Externalisation de la maintenance (MGD 05)

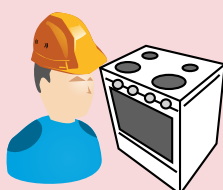


L'externalisation de la maintenance pourrait se concrétiser à compter de mai 2011 par un marché dont la tranche ferme concernera les structures rénovées et dont les tranches conditionnelles permettront d'introduire dans son périmètre les structures au fur et à mesure de leur rénovation. Le marché de maintenance interstitiel n'a pas pu être conclu en raison du coût très élevé proposé par l'entreprise Hervé.

Rénovation et extension du mess des personnels (MOE 6)

Travaux réceptionnés fin avril 2006.

Cuisines (MOE 7)



Maîtrise d'oeuvre : ARODIE DAMIAN
L'aménagement des cuisines relais au rez-de-chaussée de chaque tripale commencera au plus tôt au cours du premier trimestre 2011 par le D3. Le début des travaux est prévu pour septembre 2011. L'étude pour la création d'une cuisine de production qui fournirait en liaison froide l'ensemble de la MAFM est en cours.